

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

CV

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une place sur le territoire de
la commune de Chêne-Bourg

28 février 2007

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu les demandes de la Commune de Chêne-Bourg des 5 et 19 décembre 2006;

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du 30 janvier 2007;

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975

ARRÊTE :

Il est donné le nom de

Place Jean-HERIDIER

à l'espace situé entre la rue de Genève, la rue Antoine-FLOQUET et la rue PEILLONNEX. Les immeubles 3 et 5 de la rue PEILLONNEX conservent leur adresse actuelle.

En hommage au premier maire de la commune de Chêne-Bourg, Monsieur Jean Hérédier, qui a siégé au Conseil administratif de celle-ci de 1869 à 1872.

Entrée en vigueur de cette dénomination : 1^{er} juin 2007.

Communiqué à :

DT	1 ex.
DF	1 ex.
DI / OCP	1 ex.
DCTI	1 ex.
CHA	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme

Le chancelier d'Etat :